



# POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL COMPTE RENDU

Paris, le 17 février 2016

Nom du fichier : cr\_conference\_salariale\_4fevrier2016\_160217A.doc

Total page(s) : Dossier Zip

Réf. : BL/ZD

Objet : Conférence salariale 2016

## Conférence Salariale 2016 du 4 février 2016

---

**Pour la CFDT :** Bruno Lamy, secrétaire national, Rachel Guilbault secrétaire fédérale, Bertrand Laisné, secrétaire fédéral

Comme tous les ans, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) invite tous les acteurs du champ du secteur « soumis à agrément » (BMAD, CCN66, CCN51, CHRS, CRF et CCN65) : financeurs, organisations patronales et syndicales de salariés.

**À noter, l'absence de l'Assemblée des Départements de France, financeur principal du secteur social. Absence très remarquable !!!**

Les objectifs de cette conférence sont la présentation :

- du bilan d'activité de la Commission Nationale d'Agrément pour 2015 ;
- des perspectives 2016 et paramètres d'évolution de la masse salariale du secteur (cf. documents en annexe).

À noter que tous les documents ont été remis sur table, sans possibilité de consultation préalable.

La conférence débute par la prise de parole des partenaires sociaux :

CGT, FO et SUD font une déclaration commune en précisant qu'ils quitteront la salle à l'issue de la lecture. La CFDT déplore cette attitude irrespectueuse vis-à-vis des autres organisations syndicales.

Dans sa déclaration :

- La délégation CFDT a réaffirmé que ce secteur d'activité et les salariés constituent une richesse, et participent à la croissance économique.  
De nouveau, la CFDT a alerté les pouvoirs publics sur le manque :
  - de moyens alloués aux professionnels ;
  - de reconnaissance des professionnels qui contribuent à la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers.

Elle a déclaré qu'il était urgent d'inverser le discours du coût du social et de la santé, et de ne plus considérer ce secteur comme un fardeau !

Pour cela, la délégation CFDT a rappelé ses revendications :

- Une transparence de l'élaboration des chiffres du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- Un 1<sup>er</sup> coefficient dans chaque CCN supérieur à 105 % du SMIC ;
- Une égalité de rémunération femmes/hommes ;
- La construction d'une convention collective unique pour la BASSMS.

Côté employeurs, il y a ceux :

- qui parlent en substance de la situation des salariés (USB, FEGAPEI-SYNEAS) ;
- qui pleurent sur le manque de financement entre-autres pour la complémentaire santé (UNISSS, FEHAP) ;
- qui ne parlent même pas des salariés (FEHAP) ;
- qui n'ont rien dit (Croix Rouge Française).

En réponse aux différentes interventions, la DGCS aborde de suite la question du taux d'évolution de la masse salariale pour 2016, sur les bases du tableau ci-dessous (cf. page 24 du rapport ci-joint) :

	CC 51	CRF	CHRS	CC 65	CC 66	BAD
T % évolution masse salariale	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
GVT prévisionnel	0.40 %	0.90 %	0.90 %	0.70 %	0.90 %	0.48 %
Effets reports 2015/2016	0.16 %	-	-	-	0.016 %	0.28 %
<b>Solde début 2016</b>	<b>0.44 %</b>	<b>0.10 %</b>	<b>0.10 %</b>	<b>0.30 %</b>	<b>0.084 %</b>	<b>0.24 %</b>

Concernant le chiffrage du GVT, en réponse à la CFDT, la DGCS dit faire confiance aux chiffres annoncés par les employeurs... mais, convient qu'il faudrait un peu plus de transparence sur les modes de calcul.

**Toutefois, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la CFDT fait, à nouveau, le douloureux constat que les marges de manœuvre, pour négocier dans les différentes CCN, sont très faibles, voire inexistantes !**



En outre, il faut noter qu'à nouveau la DGCS intègre dans le 1 % « l'effet des mesures d'exonération de cotisation patronale du pacte de responsabilité sur la masse salariale des établissements sociaux et médico-sociaux ». Pour 2016, cet impact est évalué à 0.24 % de la masse salariale...

**Les pouvoirs publics font-ils alors un tour de « passe-passe », donnant d'une main et reprenant de l'autre ?**

**Et au bout du bout rien pour les salariés !**

**À l'issue de cette conférence salariale, l'action initiée par la CFDT Santé-Sociaux durant l'été 2015 : « Je suis une richesse », « des moyens pour la Santé et le Social » garde tout son sens pour le secteur associatif social et médico-social.**

**La CFDT réaffirme haut et fort son engagement pour les salariés de ce secteur indispensable au lien social !**